

16.08.2022

Vous venez de vous faire arnaquer ? Signalez l'incident et portez plainte !

Vous vous êtes fait piéger mais vous préférez ne pas le signaler à votre banque ni porter plainte à la police. Parce que vous éprouvez une forme de honte ou que vous pensez que de toute façon, cela ne servirait à rien. Ne raisonnez pas ainsi et dénoncez les faits.

Pour commencer, ce sont les auteurs de ces faits qui devraient avoir honte. Pas vous. Laissez tomber la honte et signalez l'incident à votre banque, à la police et/ou au moyen du [formulaire de signalement du Centre national pour la cybersécurité \(NCSC\)](https://www.report.ncsc.admin.ch/fr/) (<https://www.report.ncsc.admin.ch/fr/>).

De cette manière, il y a de bonnes probabilités pour que :

- premièrement, les informations fournies à votre institut financier et à la police permettent d'empêcher que d'autres personnes ne se fassent escroquer elles aussi ;
- deuxièmement, une partie de l'argent perdu puisse être récupérée ou remboursée ;
- troisièmement, les auteurs puissent être retrouvés. Les informations provenant de plusieurs plaintes peuvent en effet être recoupées et utilisées pour des enquêtes menées par des organisations policières internationales. De telles enquêtes prennent certes beaucoup de temps, mais elles sont aussi souvent couronnées de succès.